

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

MOSELLE

Séance du 8 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

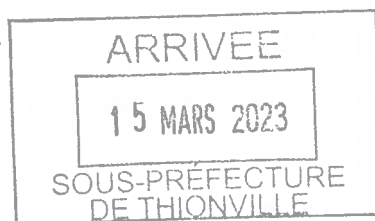
Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, DEZEURE Philippe, MATTON Philippe, Armand ALESCH, Gérard BETTEMBOURG.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08



Objet de la Délibération : N° 670 – Subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'allouer une subvention de de 100 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers de Sierck-Les-Bains.

Date de convocation : 01/03/2022

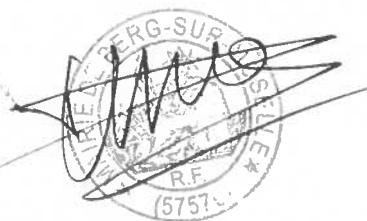
« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage : 01/03/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 13 mars 2023

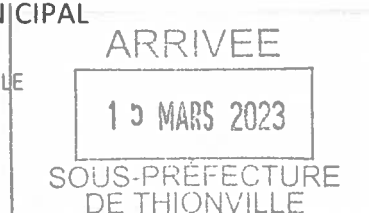
Le Maire

Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 8 mars 2023



L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, DEZEURE Philippe, MATTON Philippe, Armand ALESCH, Gérard BETTEMBOURG.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 669 – Révision du loyer du logement communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur Denis NOUSSE, le Maire, ayant quitté la salle, DECIDE d'appliquer l'augmentation de 3,50% de l'indice de location du loyer du logement communal au 51 Grand'Rue.

Ancien loyer 316,10 euros

Augmentation : $316,10 \times 0.035 = 11.06$ euros

Nouveau loyer : 327,16 euros

Date de convocation : 01/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 01/03/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 13 mars 2023

Le Maire

Denis NOUSSE

A handwritten signature in black ink, written over a circular official seal. The seal contains the text "BERG SUR MOSELLE", "R.F.", and "(57570)". The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the seal.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DE LA

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

MOSELLE

Séance du 8 mars 2023

ARRIVÉE

15 MARS 2023

SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, DEZEURE Philippe, MATTON Philippe, Armand ALESCH, Gérard BETTEMBOURG.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 668 – Création d'un emploi

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 15 mars 2023 au 15 mars 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique catégorie C1 pour une durée hebdomadaire de services de 20/35^{ème} ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique échelle C1 sur base de l'indice brut 367 avec maintien de l'indice majoré 353 ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par les articles L332-23 1° et L332-23 2° du code général de la fonction publique si les besoins du service le justifient.

Date de convocation : 01/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 01/03/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 13 mars 2023

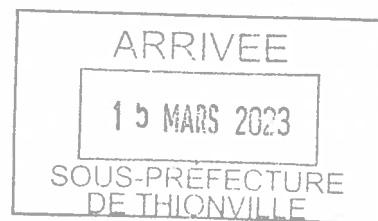
Le Maire

Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 8 mars 2023



L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, DEZEURE Philippe, MATTON Philippe, Armand ALESCH, Gérard BETTEMBOURG.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 666 – Comptes Administratifs 2022

Après présentation des comptes administratifs de la commune et du lotissement Atrium par Monsieur le Maire, Celui-ci ayant quitté la salle, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain GUERQUIN, 1^{er} Adjoint, APPOURVE les comptes administratifs 2022 et DECLARE les opérations de l'exercice clos et les crédits annulés.

Date de convocation : 01/03/2022

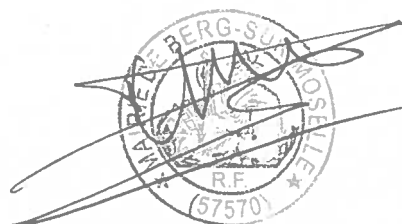
« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage : 01/03/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 13 mars 2023

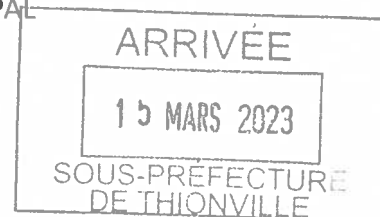
Le Maire

Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 8 mars 2023



L'an deux mille vingt-trois et le huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le premier mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, DEZEURE Philippe, MATTON Philippe, Armand ALESCH, Gérard BETTEMBOURG.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé).

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 665 – Comptes de gestion 2022 Commune et lotissement ATRIUM.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE les comptes de gestion 2022 de la Commune et du lotissement ATRIUM présentés par Madame HITTINGER Barbara Trésorière principale.

Date de convocation : 01/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'affichage : 01/03/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 13 mars 2023

Le Maire

Denis NOUSSE

A circular official seal of the Commune de Berg-sur-Moselle, featuring a central emblem and the text 'BERG-SUR-MOSELLE' and '(57570)'. A large, bold handwritten signature in black ink is written across the seal.